



Versailles

Novembre 2018 - n°2

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES du 29 novembre au 6 décembre 2018



En CAP > je vote **snes**
fsu

En CT > je vote



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

POUR AGIR ENSEMBLE

Élections professionnelles, vous êtes directement concernés !

Votez et envoyez un message clair au Gouvernement !

→ **Suppressions de postes dans les collèges et lycées :** 2 650 à la rentrée 2019 et un objectif gouvernemental de 50 000 suppressions de postes dans la Fonction publique d'État d'ici 2022. C'est le retour des mesures sarkozystes qui ont rendu exsangue le Service public d'Éducation.

→ **Remise en cause du paritarisme,** rempart contre l'arbitraire et l'opacité des décisions de l'Administration en matière de carrière et de mutations : le Gouvernement s'en prend au paritarisme, perçu comme un obstacle à son projet de renforcer les pouvoirs des chefs d'établissement.

→ **Réforme du lycée et du bac :** ces deux réformes sont des outils budgétaires pour supprimer des postes, mais aussi des outils idéologiques puisqu'elles amplifient la logique de concurrence entre les personnels, tout en marquant un renoncement à faire réussir tous les élèves.

→ **Instrumentalisation de l'évaluation** (des personnels, des établissements, des élèves) pour en faire la pierre angulaire d'un système éducatif où la performance deviendrait l'alpha et l'oméga de toute décision au mépris de la réalité du travail pédagogique et des conditions d'exercice de chacun.

Du 29 novembre au 6 décembre, un vote massif en faveur du SNES et de la FSU enverra un signal clair au Gouvernement : non à la dégradation des conditions de travail et d'études des personnels et des élèves ! L'École et ses personnels ont besoin d'une politique ambitieuse à la hauteur des enjeux du Service public d'Éducation.

Faites vivre la démocratie, ne vous laissez pas confisquer votre voix !

→ Les élections professionnelles ont lieu tous les 4 ans. Elles sont une occasion unique pour vous exprimer et désigner ceux qui porteront votre voix pendant les 4 prochaines années, tout en faisant passer un message clair auprès des autorités académiques et nationales.

→ Face aux injonctions multiples, dans un quotidien où parfois le sentiment d'impasses, collectives ou individuelles, peut prédominer, il peut être tentant de s'abstenir. **Mais ne pas voter, c'est renoncer à s'exprimer, c'est donner la possibilité à d'autres de décider à votre place.**

→ **S'abstenir c'est s'affaiblir. Votre parole compte, exprimez-vous ! Du 29 novembre au 6 décembre, votez !**

Voter pour le syndicat majoritaire, un enjeu individuel et collectif

→ Être majoritaire, ce n'est pas seulement un slogan de campagne, c'est une réalité qu'assument au quotidien les élus du SNES et de la FSU, dans les instances et à vos côtés dans les établissements.

→ C'est cette position majoritaire qui permet de défendre efficacement toute la Profession et d'obtenir des avancées qui bénéficient à tous.

→ Voter pour le syndicat majoritaire, c'est se donner les moyens d'être toujours défendus avec efficacité durant les 4 prochaines années. **La voix de chacun permet la défense de tous.**

→ **Chaque voix va compter, du 29 novembre au 6 décembre, votez pour les listes SNES et FSU !**



CAPA, CTA, CTM, CAPN, CCP : ces sigles, qui s'ajoutent à la longue liste des acronymes en vigueur dans l'Éducation nationale, désignent des instances qui sont en lien direct avec ce que vous vivez dans votre carrière et dans votre établissement, et pour lesquelles vous allez voter.

CT

Les **Comités Techniques** existent aux niveaux national (CTM), académique (CTA) et départemental (CTSD).

Au niveau ministériel, le CT se prononce sur les orientations de la politique éducative. Aux niveaux académique et départemental, les CT se prononcent sur les moyens. C'est en CTA et en CTSD que sont étudiés les dotations et les projets de créations/suppressions de postes.

Vous avez déjà été confrontés à des DGH insuffisantes, des postes indûment supprimés... Toutes ces questions se traitent en CT, les élus FSU y interviennent, en lien avec les collègues sur le terrain. La FSU y obtient des avancées incontestables.



Les décisions en CT ont des implications concrètes et directes sur votre quotidien. **Ne laissez pas ces décisions se prendre sans vous. Du 29 novembre au 6 décembre, votez pour les listes FSU au CTM et au CTA.**

CCP

Commission Consultative Paritaire

Les commissions consultatives paritaires concernent les non-titulaires, les AED, les AP et les AESH. L'Administration entend les réduire aux seules questions disciplinaires et de licenciement. Sur le dernier mandat, les élus SNES-FSU ont notamment accompagné et défendu de nombreuses reprises des AED convoqués à une CCP disciplinaire. Pour le SNES-FSU, les compétences de ces instances doivent s'élargir au réemploi, à l'amélioration des conditions d'affectation et de promotion et à la protection de ces personnels contre toute forme d'arbitraire local. **Ne laissez pas ces décisions se prendre sans vous. Du 29 novembre au 6 décembre, votez pour les listes SNES-SNEP-SNUEP-SNUipp aux CCP.**

CAP

Pour le Second degré, les **Commissions Administratives Paritaires** existent aux niveaux national (CAPN) et académique (CAPA).

Les CAPN et CAPA sont consacrées aux mutations, aux opérations d'avancement et de promotion de chaque corps. Vous avez forcément déjà été concernés. Toutes ces opérations sont traitées en commissions paritaires, en lien avec les collègues concernés. Le SNES y intervient avec une réelle efficacité.



Les décisions en CAPA ont des implications concrètes et directes pour chaque agent. **Ne laissez pas ces décisions se prendre sans vous. Du 29 novembre au 6 décembre, votez pour les listes SNES aux CAPN et aux CAPA.**



Le choix qui s'offre à vous :

- Voter pour les accompagnateurs zélés des réformes (collège 2016, réforme du lycée) qui se soucient peu des conséquences pour les conditions de travail des personnels ?
- Voter pour ceux qui se servent des instances comme tribune politique sans jamais s'intéresser aux situations précises des collègues ou des établissements faute de relais sur le terrain ?
- Voter pour des représentants qui prônent le retour à un supposé âge d'or mythifié loin des réalités actuelles ?
- Ou voter pour le SNES en CAP et pour la FSU en CT, les seules organisations qui portent avec force et détermination la parole des personnels, obtiennent des avancées pour toute la Profession et organisent les mobilisations nécessaires pour un Service public d'Éducation ambitieux et émancipateur pour les personnels et les élèves !**

Les comités techniques : à quoi ça sert ?

Les comités techniques existent aux niveaux national (CTM), académique (CTA) et départemental (CTSD). Au niveau ministériel sont débattues les décisions ministérielles (moyens alloués aux académies, PPCR...). Aux niveaux académique et départemental, ils se prononcent aussi sur les moyens (postes de professeurs, de CPE, en vie scolaire, de

Psy-ÉN, d'infirmières et d'assistantes sociales) à leur échelle respective. Ainsi, c'est en CTSD que sont étudiés les DGH et projets de créations/suppressions de postes dans les collèges et lycées.

Les débats de CT vous concernent donc directement car ils ont un impact sur votre quotidien.

L'action de la FSU en comité technique

→ La FSU a été la seule à siéger au complet dans tous les CTA, CTSD et à participer à tous les groupes de travail, que ce soit au niveau académique ou départemental et donc à respecter le mandat pour lequel elle a été élue.

→ La délégation de la FSU au CTA et dans les CTSD, est représentative de la richesse de la FSU et de nos métiers : professeurs du 1^{er} et du 2nd degré, CPE, assistantes sociales, infirmières, gestionnaires... Les analyses de la FSU sont donc consolidées par l'apport de chacun des syndicats nationaux qui composent notre fédération. En CTA, seule la FSU est en mesure d'intervenir sur tous les sujets à l'ordre du jour.

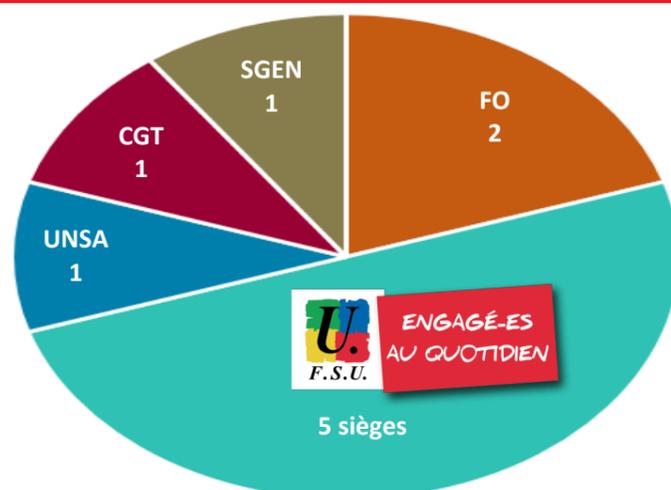
→ La FSU organise ses interventions en lien avec les collègues sur le terrain, notamment les sections SNES-FSU des collèges et des lycées. Par exemple, à l'occasion des comités techniques consacrés aux moyens (postes, DGH), les élus FSU prennent contact avant le CT avec les sections d'établissement concernées par des suppressions de postes ou des baisses des moyens afin d'avoir des informations plus précises (baisses d'effectifs, besoins dans la discipline)

et d'intervenir efficacement dans les comités techniques, qu'ils soient académiques (CTA) ou départementaux (CTSD).

→ L'action de la FSU en Comités Techniques ne se réduit pas à des postures dénuées de tout lien avec la réalité et loin du quotidien des collègues. Elle a ainsi voté pour la partie « nouvelles carrières » du PPCR au Comité Technique Ministériel (CTM) car elle apporte des gains réels pour l'ensemble de la Profession. Mais si ces gains sont réels, la FSU ne s'en contente pas, tant les traitements des fonctionnaires ont subi les effets des politiques d'austérité ces dernières années. **La FSU est donc aussi à l'origine de plusieurs mobilisations pour les salaires** (grève du 10 octobre 2017 par exemple) **et continue à lutter pour la revalorisation de nos métiers.**

→ Dans les départements, le SNES-FSU organise les mobilisations locales, en lien avec les CTSD qui examinent les postes et les DGH, afin d'obtenir les moyens nécessaires pour le Service public d'Éducation.

FSU - Académie de Versailles CTA : 5 élus FSU sur 10



Les élus FSU détiennent la moitié des sièges en CTM et en CTA. Ce nombre est une force, comme le montre notre bilan, il permet de porter avec efficacité la parole de tous les personnels de l'Éducation nationale (1^{er} degré, 2nd degré, toutes professions confondues). Et demain ?

C'est par le vote de chacun, pour les listes FSU en CTM et en CTA, qu'il sera possible de s'assurer individuellement et collectivement que les intérêts de nos professions sont bien défendus, tout en se donnant les moyens de faire avancer nos revendications.

Votez pour les listes FSU au CTM et au CTA !

Ce qu'a gagné la FSU dans l'académie

→ Dans les collèges et lycées, ce sont **188 postes d'enseignants qui ont été créés, en plus de ceux qui étaient prévus par l'Administration**, grâce aux interventions de la FSU en Comité Technique. Ces créations de postes ont offert plus de possibilités de mutation à bon nombre de collègues, elles ont aussi permis d'améliorer, localement, les conditions de travail. Les élus de la FSU ont continué à interpeller les autorités académiques sur la nécessité d'aller plus loin en matière de moyens pour les collèges et lycées de l'académie.

→ En janvier 2017, les interventions de la FSU en Comité Technique Académique (CTA) ont obligé le Rectorat à **rendre transparente la répartition des moyens obtenus par les lycées de l'Éducation prioritaire** suite à la mobilisation de l'hiver 2016.

→ La FSU a dénoncé, à la fois dans les instances académiques et départementales, le manque de moyens en vie scolaire, chaque année de plus en plus criant. Les élus FSU ont été à l'origine d'expressions intersyndicales unanimes sur ce sujet en juin 2017 et juin 2018. À l'été 2017, une dotation supplémentaire en AED a été octroyée à l'académie.

→ La FSU est intervenue à de nombreuses reprises, en Comité Technique Académique (CTA) et en Comité Technique Départemental (CTSD) pour porter la parole des personnels exerçant en CIO. Lorsque **la reprise de 4 CIO départementaux par l'État a été présentée au vote en CTA, la FSU a voté pour** (FO s'est abstenue). En septembre 2018, au CTA, la FSU a été la seule à intervenir sur la situation des Psy-ÉN à la rentrée 2018 (ParcourSup, avenir des CIO). En octobre 2018, seule la FSU est intervenue pour interpeller le Recteur sur l'intrusion grandissante d'associations ou d'officines privées



dans l'orientation scolaire avec un message clair : **les compétences des Psy-ÉN doivent être respectées !**

→ Lors du mandat 2014-2018, en Comité Technique Académique (CTA), la FSU a défendu, voté et obtenu **la création de deux postes de cadres UNSS qui avaient été supprimés pendant le quinquennat de Nicolas Sarkozy.**

→ La FSU a pesé dans les négociations qui ont abouti au décret d'août 2016 revalorisant les personnels enseignants et CPE contractuels. **La FSU est intervenue au CTA sur ce sujet et a voté pour les nouvelles grilles de rémunérations des contractuels.**

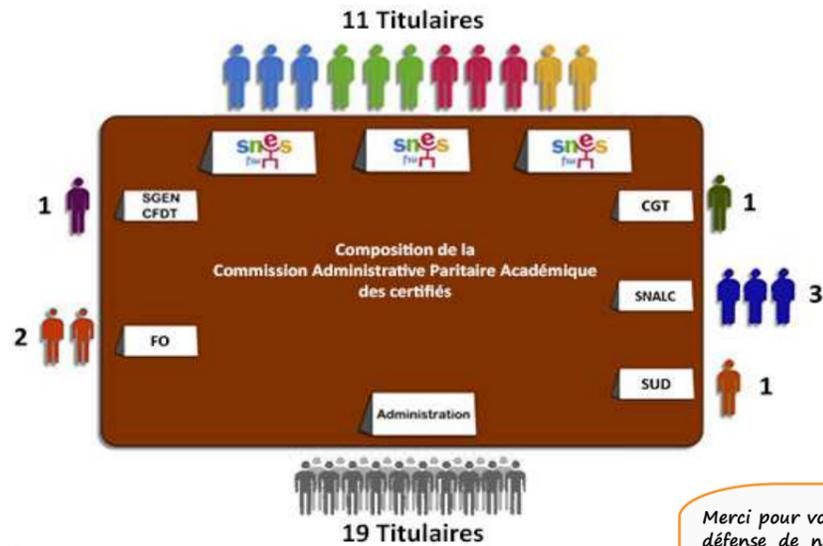
→ La FSU a été la seule organisation à intervenir pour que la situation des assistantes sociales soit considérée et améliorée avec, par exemple, l'obtention d'un groupe de travail sur les secteurs d'interventions.

J'ai monté la section syndicale de mon établissement il y a trois ans, à l'occasion des élections au Conseil d'Administration. L'année précédente, mon collège avait été menacé de la fermeture de trois postes, en dépit d'heures supplémentaires suffisantes dans les disciplines concernées. Déjà syndiquée, j'avais contacté la section départementale du SNES. Grâce aux informations qu'elle m'a transmises, nous avons réussi à défendre les droits individuels des collègues concernés, et à nous opposer en Conseil d'Administration à la fermeture de leurs postes. Et nous avons gagné !



SNES-FSU - Académie de Versailles

CAPA des certifiés : 11 élus SNES-FSU sur 19



Composition des CAPA

Les élus SNES-FSU sont majoritaires dans les CAPA. Ce nombre constitue une réelle force : seul le SNES-FSU est en mesure de vérifier l'ensemble des opérations de carrière ou du mouvement. Seul le SNES-FSU se donne les moyens de peser face à l'Administration pour obtenir des avancées pour les collègues.

→ Et demain ? Pour continuer à être défendus efficacement, pour obtenir de nouvelles avancées, votez pour les listes SNES-FSU aux CAPA et CAPN !

Merci pour votre travail et merci d'œuvrer dans l'ombre à la défense de nos droits alors que bien souvent pris dans le tourbillon de la vie et « le nez dans le guidon » à ne penser qu'à boucler une séquence pour le bac afin de promouvoir l'égalité des chances dans nos classes, on en viendrait à y renoncer justement pour nous-mêmes à cette égalité qui est l'expression de notre chance de vivre dans une République.

L'action du SNES-FSU

- Le SNES-FSU est la seule organisation à avoir siégé dans toutes les instances et groupes de travail lors du dernier mandat.
- Seuls les élus du SNES-FSU font une analyse exhaustive du projet proposé par le Rectorat (promotion, mutations...) indispensable car toute erreur de l'Administration a des effets en chaîne sur l'ensemble des collègues concernés par ces opérations.
- Le SNES-FSU défend avec force les principes de respect des règles, de transparence dans les décisions de l'Administration afin que les droits des collègues soient respectés.
- Les élus du SNES-FSU ne diffusent les résultats des opérations de carrière qu'après une vérification minutieuse, afin de ne pas donner d'informations erronées aux collègues.

Le paritarisme, une garantie contre l'arbitraire.

La plupart des décisions concernant la carrière des enseignants sont soumises à avis des commissions administratives académiques (CAPA). Le paritarisme a été instauré en 1946, au lendemain d'une période particulièrement sombre de notre Histoire. Il garantit à tout agent de la Fonction publique le contrôle des actes de l'État employeur par des pairs élus et constitue ainsi le meilleur rempart contre l'arbitraire et l'opacité. Il est un des éléments incontournables de notre statut qui, en

garantissant aux Fonctionnaires une carrière évoluant en fonction d'éléments objectifs et transparents, les met à l'abri des pressions et garantit aux usagers une Fonction publique au service de l'intérêt général et non d'intérêts particuliers. **Le Gouvernement exprime clairement sa volonté de faire disparaître le paritarisme.** Dans l'académie, l'Administration a tenté à plusieurs reprises de s'affranchir des règles de gestion transparentes pour privilégier l'arbitraire. **Ces tentatives ont le plus souvent été mises en échec grâce à la détermination des élus SNES-FSU.**

→ Voter massivement pour les listes SNES-FSU en CAPA et CAPN, c'est adresser au Gouvernement un message très clair, celui de votre attachement à la transparence et à l'équité de traitement. C'est renforcer le paritarisme et l'action du SNES-FSU pour la défense des droits de tous les collègues.

Carrières, mutations... quelques exemples de ce que le SNES-FSU a gagné :

- **MUTATIONS** : en 4 ans, pour les mouvements inter et intra, les élus du SNES-FSU ont fait corriger plus de 5 000 barèmes ; autant de collègues qui ont vu leurs droits rétablis. Au seul mouvement inter 2018, 18,2 % des demandes ont été corrigées.
- **TZR** : en 2017, le SNES-FSU a obtenu le report de la phase d'ajustement, afin que davantage de supports soient intégrés à cette première étape de l'affectation des TZR, ce qui a permis un plus grand nombre d'affectations à l'année prononcées dès le mois de juillet.
- **HORS-CLASSE DES CERTIFIÉS** : sur les 4 dernières années, les commissaires paritaires ont fait diminuer de manière significative le nombre d'oppositions Recteur, souvent injustes. Et lors de la campagne 2018, les élus SNES-FSU ont obtenu la transformation de 51 avis « à consolider » en avis « satisfaisant ».
- **HORS-CLASSE DES AGRÉGÉS** : en 2018, les élus SNES-FSU ont obtenu l'utilisation de l'intégralité du contingent d'avis « Très Satisfaisant » et « Excellent » de manière équilibrée sur les différentes cohortes.
- **CLASSE EXCEPTIONNELLE DES CERTIFIÉS** : En 2018, les commissaires paritaires du SNES-FSU ont obtenu la réintégration dans le tableau d'avancement des collègues ayant déposé un dossier pour un départ à la retraite le 1/09/2018, le Rectorat les ayant exclus de manière injustifiée des promotions. En 2017, les élus du SNES-FSU ont dénoncé l'absence de plusieurs centaines d'avis, ce qui pénalisait les collègues concernés. L'Administration a dû faire les modifications nécessaires.
- **CONGÉS DE FORMATION** : en 2018, les interventions du SNES-FSU ont permis d'augmenter le contingent : 1 398 mois ont ainsi été accordés (+78 mois). En 2017, 1 406 mois ont été accordés (+ 86 mois). Cela a donc permis d'augmenter significativement le nombre de bénéficiaires.
- **ACCÈS AU CORPS DES AGRÉGÉS PAR LISTE D'APTITUDE** : en 2018, les interventions des élus SNES-FSU ont permis d'obtenir l'inscription sur la liste des proposés de nombreux collègues dont la candidature n'avait pas été retenue initialement.
- **CPE – HORS-CLASSE** : les élus CPE ont obtenu la levée d'avis défavorables pour des collègues à qui il était reproché des congés maladie.
- **PROMOTION DES CERTIFIÉS** : en 2017, la situation des collègues titulaires depuis au moins 5 ans et n'ayant jamais été inspectés a enfin été prise en compte. En 2016, les élus du SNES-FSU avaient obtenu un vieillissement des notes pédagogiques plus juste pour tous grâce à un repositionnement strict de la notation pédagogique en fonction de l'échelon.

J'ai postulé à la classe exceptionnelle 1^{er} vivier. Je me suis aperçue qu'il manquait des éléments dans mon dossier (7 années de ZEP). J'ai contacté le SNES, qui a été très actif : un collègue m'a appelé dès le lendemain et a signalé cet incident au Rectorat. Dix jours après, mon dossier était correct, l'erreur avait été réparée. La présence de membres du SNES dans les commissions est primordiale pour défendre les collègues et contrôler les dossiers.

Avec les TZR, le SNES à l'offensive !



Affectations hors-zone, appariements de BMP intenable, majorité du service en SEGPA, les TZR servent trop souvent de variables d'ajustement pour l'Administration qui tente ainsi par tous les moyens de masquer les effets de la crise de recrutement. Les commissaires paritaires du SNES-FSU défendent avec opiniâtreté les TZR : lors de la phase d'ajustement, ils obtiennent des améliorations significatives dans l'affectation des collègues. En 2017, ils ont obtenu le déplacement de la phase d'ajustement : le Rectorat avait décidé, unilatéralement, de la placer fin juin, soit avant la transmission par les établissements de bon nombre de supports liés aux ajustements de fin d'année, ce qui réduisait de fait les possibilités d'affectation des TZR. Par une action déterminée, associant les collègues (pétition en ligne, rassemblement...), le SNES-FSU est parvenu à faire reculer le Rectorat, contraint de replacer cette phase d'ajustement un peu avant la mi-juillet, ce qui a permis d'affecter à l'année plus de TZR. **Le SNES-FSU a également obtenu la rédaction d'une circulaire sur les frais de déplacement, la mise en paiement de ces frais, des ISSR et des frais de repas.**

→ Pour continuer d'être représentés par des élus combattifs et réellement soucieux des conditions d'emploi des TZR, votez SNES-FSU aux CAPA et CAPN !

La Profession est appelée à voter pour les Comités Techniques, les Commissions Administratives Paritaires et les Commissions Consultatives Paritaires. Le résultat des élections aux Comités Techniques déterminera la composition d'autres instances qui sont toutes aussi centrales dans le quotidien des collègues.

Le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN)

Il en existe un dans chaque département. Il réunit le Préfet, le Directeur académique, des représentants du département et des municipalités, des parents d'élèves et des élus des personnels. Le CDEN joue aussi un rôle important en matière de sectorisation. À l'heure où les collectivités territoriales ne cachent plus leur volonté d'intervenir dans le champ scolaire et notamment la pédagogie, il est indispensable de porter un message clair dans ces instances, celui de la défense du Service public d'Éducation. **Pour cela, un réflexe indispensable, votez pour la liste FSU au CTA** (la composition des CDEN dépend de la répartition des voix au niveau départemental pour le CTA).



Action menée au collège Rosa Parks de Villabé en 2017 pour dénoncer le projet de carte scolaire présenté en CDEN.

Action sociale

Il existe des instances aux niveaux académique (CAAS : commission académique de l'action sociale) et départementale (CDAS).

Les interventions répétées des représentants FSU ont permis d'obtenir plusieurs rallonges budgétaires de l'enveloppe académique. Celle-ci a permis de proposer une revalorisation des barèmes de l'action sociale, en particulier pour l'accueil des jeunes collègues et pour les aides au logement. Cette question du logement en Île-de-France a été portée sans relâche par la FSU : elle a finalement été reconnue comme prioritaire par le précédent Gouvernement et confirmée depuis, via une allocation de plus d'un million d'euros spécifique à ce sujet pour notre académie cette année. **Pour que l'action sociale continue de profiter à tous les collègues, votez pour la liste FSU au CTA** (la composition de la CAAS dépend des résultats au CTA).



Le Comité Hygiène Santé et Conditions de Travail (CHSCT)

Il existe aux niveaux académique et départemental. Il étudie les questions de santé et de conditions de travail. Il joue un rôle particulièrement important en matière de prévention des risques professionnels. C'est un véritable outil pour porter nos revendications en matière d'amélioration des conditions de travail. La FSU a été la seule à siéger au complet dans tous les CHSCT, à participer à tous les groupes de travail, à toutes les visites d'établissements. La FSU a ainsi saisi le CHSCT académique sur les conséquences des fusions de CIO, mettant en avant les conséquences désastreuses pour les personnels. **Pour permettre la poursuite de ce travail indispensable, en lien avec les mobilisations sur le terrain, votez pour la liste FSU au CTA** (la composition du CHSCT dépend des résultats au CTA).



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Carrières : agir pour des métiers revalorisés

Le SNES-FSU n'a cessé de clamer la nécessité de revalorisation de nos professions face à l'évidence du décrochage de nos salaires. La rémunération d'un enseignant certifié ou CPE, à qualification égale, équivaut à 66 % de celle d'un cadre dans le secteur privé et 71 % de celle d'un cadre dans la Fonction publique. Ce déclasserment salarial entraîne aussi une forme de déclasserment social.

Ce décrochage est plus sensible encore en région parisienne où le coût de la vie, notamment les loyers, pèse sur le budget des personnels. Aujourd'hui, la crise de recrutement actuelle s'explique par le manque d'attractivité de nos métiers.

Mais cette austérité salariale n'est pas une fatalité ! La revalorisation n'est pas une contrainte mais un choix à assumer. Contrairement à ce qui est énoncé par de

prétendus experts économistes libéraux, repris en chœur par une grande partie de la classe politique, la revalorisation des personnels de l'Éducation nationale, n'est pas un poids pour les finances publiques, mais bien un choix politique que peu de gouvernements ont osé faire. **Pour le SNES-FSU, la revalorisation de nos traitements est un double impératif, à la fois salarial et social. Une École de qualité ne peut s'envisager sans personnels bien payés !** Il est indispensable de faire reconnaître leur qualification et leur mission à leur juste valeur.

→ **Le combat salarial est une priorité pour le SNES et la FSU. Pour gagner une revalorisation, votez SNES et FSU !**



Collèges, lycées : le 2nd degré a besoin d'une autre politique

Pour le SNES-FSU, nos identités professionnelles doivent être respectées, sans dévoiement de nos missions.

La réforme du collège a été vigoureusement combattue par le SNES-FSU, mais aussi ardemment défendue par d'autres organisations syndicales (comme le SGEN ou l'UNSA). Elle s'attaquait à l'enseignement disciplinaire, en affaiblissant toutes les disciplines par le jeu malsain de la concurrence, qui a aussi dégradé les conditions de travail. Le SNES-FSU a été à l'initiative de la mobilisation ; c'est par un coup de force que Manuel Valls a imposé collège2016. La réforme Blanquer du lycée est à la fois idéologique et budgétaire : elle attaque les disciplines, creuse les inégalités par un recours croissant à l'autonomie et va être un redoutable instrument pour supprimer des postes.

Aucun gouvernement n'a vraiment traité la **question des effectifs dans les classes**, pourtant cruciale pour la réussite des élèves.

Le SNES-FSU porte un tout autre projet : il réaffirme l'unité du Second degré, exige l'abrogation de collège2016 et les moyens nécessaires pour en faire le lieu de la réussite de tous les élèves. Le SNES-FSU demande l'abandon du lycée Blanquer, mais le statu quo du lycée Chatel n'est pas tenable. Les trois voies du lycée doivent être confortées en menant un travail sur le rééquilibrage entre les séries. La voie technologique doit être revalorisée après avoir été profondément dénaturée, notamment par une négation de l'identité professionnelle des enseignants.

Éducation prioritaire

L'Éducation prioritaire joue un rôle primordial pour la démocratisation de notre système éducatif. La carte de 2014 a été dénoncée par le SNES-FSU : elle était verrouillée car pilotée par les moyens et non les besoins et les lycées n'en faisaient pas partie. La mobilisation à laquelle a participé le SNES-FSU a permis d'obtenir une clause de sauvegarde. **Alors que Jean-Michel Blanquer veut supprimer la carte de l'Éducation prioritaire, la mobilisation s'impose, le SNES-FSU y prendra toute sa part.**



Le SNES-FSU a mené de nombreuses batailles pour le collège et le lycée. Notre système éducatif a besoin de réformes qui améliorent les conditions de travail des personnels et donnent les moyens indispensables pour faire réussir nos élèves. Votez pour le SNES et la FSU !

Nos candidats SNES, déterminés pour la défense de chacun, dans l'intérêt de tous

CERTIFIÉS



Pascale Boutet

CLASSE EXCEPTIONNELLE

1. **Pascale BOUTET** – lettres modernes – Collège François Truffaut, Asnières – 92
2. **Camille FRANK** – histoire-géographie – Lycée Plaine de Neauphle, Trappes – 78

HORS CLASSE

1. **Semya AJMI-WATBLED** – lettres classiques – Collège Pasteur, Longjumeau – 91
2. **Jean-François GAY** – histoire-géographie – Lycée Newton-Enrea, Clichy – 92
3. **Vanessa DE PASS** – anglais – Collège Émile Verhaeren, Saint-Cloud – 92
4. **Frédéric LESNE** – physique-chimie – Lycée Marie Curie, Versailles – 78
5. **Laurent BOIRON** – histoire-géographie – Collège Voltaire, Sannois – 95
6. **Sophie BOURSE** – anglais – Université Évry-Val-d'Essonne, Évry – 91
7. **Isabelle TOURTIER LE FUR** – physique-chimie – Lycée Hoche, Versailles – 78



Jean-François Gay



Manuella André

8. **Valérie BROUILLARD** – espagnol – Collège Gérard Philipe, Massy – 91
9. **Manuella ANDRÉ** – anglais – Lycée Fernand et Nadia Léger, Argenteuil – 95
10. **Majid CHAADI** – physique-chimie – Collège Albert Camus, Ris-Orangis – 91

CLASSE NORMALE

1. **Marie CHARDONNET** – lettres modernes – Collège Rosa Parks, Villabé – 91
2. **Sophie MACHEDA** – lettres modernes – Collège La Fontaine, Antony – 92
3. **Sophie VÉNÉTITAY** – SES – Lycée Rosa Parks, Montgeron – 91
4. **Gabriel LOUIS** – mathématiques – Lycée Fragonard, L'Isle-Adam – 95
5. **Marine OCHANDO** – physique-chimie – Collège Louis Pasteur, Longjumeau – 91
6. **François BERAL** – mathématiques – Lycée Newton-Enrea, Clichy – 92
7. **Najat HASSANI** – mathématiques – Collège Michelet, Vanves – 92
8. **Baptiste EYCHART** – histoire-géographie – Lycée Galois, Beaumont-sur-Oise – 95
9. **Jessica PRÉVOST** – STMS – Lycée Plaine de Neauphle, Trappes – 78
10. **Julien BEAUSSIER** – SVT – Collège Moulin Joly, Colombes – 92
11. **Arthur GBAGUIDI** – SVT – Collège Armande Béjart, Meudon – 92
12. **Corentin MAUNOURY** – histoire-géographie – Lycée Marie Curie, Versailles – 78
13. **Nadège MUZARD** – histoire-géographie – Collège La Fontaine, Antony – 92
14. **David QUANDALLE** – technologie – Collège Ronsard, Montmorency – 95



Marine Ochando



Gabriel Louis



Isabelle Tourtier



Laurent Boiron



Marie Chardonnet



Sophie Vénétitay



François Beral



Najat Hassani

15. **Laure GENESTE** – lettres modernes – Collège Henri IV, Meulan-en-Yvelines – 78
16. **Marian PETITFILS** – mathématiques – Collège Louis Blériot, Levallois-Perret – 92
17. **Clarisse LAPRUGNE** – anglais – Collège Weiler, Montgeron – 91
18. **Clarisse BALLY** – espagnol – Lycée Jean-Jacques Rousseau, Sarcelles – 95
19. **Matthieu VALLET** – histoire-géographie – Collège Jean Zay, Verneuil-sur-Seine – 78
20. **Claire GORIUS** – SVT – Collège La Vallée, Épinay-sous-Sénart – 91
21. **Julie WIART** – lettres modernes – Collège A. Malraux, Asnières-sur-Seine – 92
22. **Violaine RUFFIÉ** – documentation – Lycée Van Gogh, Ermont – 95
23. **Hombeline PIGNET** – mathématiques – Collège Henri IV, Meulan-en-Yvelines – 78
24. **Valérie LEFÈVRE** – histoire-géographie – Collège Pagnol, St-Ouen l'Aumône – 95
25. **Sophie BONAUD** – lettres modernes – Collège Paul Éluard, Nanterre – 92
26. **Camille MORISOT** – anglais – Collège Jules Verne, Villebon-sur-Yvette – 91



Clarisse Laprugne



David Quandalle



Corentin Maunoury



Clarisse Bally

AGRÉGÉS



Catherine Demerliac

CLASSE EXCEPTIONNELLE

1. **Évelyne ROGNON** – philosophie – Lycée L'Essouriau, Les Ulis – 91
2. **Catherine DEMERLIAC** – histoire-géographie – Collège Paul Vaillant-Couturier, Argenteuil – 95

HORS CLASSE

1. **Myriam CAUSSÉ** – histoire-géographie – Lycée Senghor, Magnanville – 78
2. **Martina ERBARTH** – allemand – Lycée Charles de Gaulle, Poissy – 78
3. **Stéphane GIRIER** – mathématiques – Lycée Lakanal, Sceaux – 92
4. **Catherine TAYLOR** – anglais – Collège Blaise Pascal, Viarmes – 95
5. **Mathieu BESMIER** – anglais – Lycée Jean Monnet, La Queue-lez-Y. – 78
6. **Fiorenza DONELLA** – italien – Lycée Lakanal, Sceaux – 92



Myriam Caussé



Maud Ruelle

CLASSE NORMALE

1. **Maud RUELLE-PERSONNAZ** – allemand – Lycée René Descartes, Montigny-le-Bretonneux – 78
2. **Hervé CHAUVIN** – histoire-géographie – Lycée G. Monod, Enghien-les-Bains – 95
3. **Matthieu BIERCE** – histoire-géographie – Lycée Jean-Pierre Vernant, Sèvres – 92
4. **Fanny VEYRAC** – EPS – Lycée d'Hôtellerie et de Tourisme, Guyancourt – 78
5. **Romain ROUZAUD** – mathématiques – Lycée C. Saint-Saëns, Deuil-La Barre – 95
6. **Yéléna SUSIC** – lettres modernes – Lycée Clément Ader, Athis-Mons – 91
7. **Mathieu BROUSSE** – anglais – Lycée Saint-Exupéry, Mantes-la-Jolie – 78
8. **Heike ROMOTH** – allemand – Université Évry-Val-d'Essonne, Évry – 91
9. **Laure BOUHEDJA** – physique-chimie – Collège Blaise Pascal, Villemoisson-sur-Orge – 91
10. **Lucie GERNIGON** – histoire-géographie – Lycée Jean-Pierre Vernant, Sèvres – 92
11. **Jean-François CLAUDON** – histoire-géographie – Lycée René Cassin, Arpajon – 91
12. **Marie CHEMINANT** – histoire-géographie – Collège Gérard Philipe, Massy – 91



Hervé Chauvin



Romain Rouzaud

Nos candidats SNES, déterminés pour la défense de chacun, dans l'intérêt de tous

CPE



Alain Ercker

CLASSE EXCEPTIONNELLE

1. Alain ERCKER – Lycée Jean Rostand – Mantes-la-Jolie – 78
2. Marianne LE FUSTEC – Lycée Jean-Baptiste Corot – Savigny-sur-Orge – 91



Amandine Belisardi

HORS CLASSE

1. Amandine BELISARDI – Lycée Le Corbusier – Poissy – 78
2. Houria MOUSSA – Lycée Monod – Enghien-les-Bains – 95
3. Isabelle PROD'HOMME – Collège Lakanal – Sceaux – 92
4. Corinne FAURE – Lycée Mounier – Châtenay-Malabry – 92



Loïc Sanchez

CLASSE NORMALE

1. Loïc SANCHEZ - Lycée Lakanal – Sceaux – 92
2. Cécile MONGLOY - Lycée Van Gogh – Ermont – 95
3. Ouarda BENKHANOUCHE – Lycée Jean Rostand – Mantes-la-Jolie – 78
4. Jérémie SAUVAGE – Lycée Fragonard – L'Isle-Adam – 95



Cécile Mongloy

CONTRACTUELS

Scrutin sur sigle syndical

SNES - SNEP- SNUEP - SNUIPP

1. Sylvie HUBERT, histoire-géographie
2. Rémy DARRIEULAT, documentation



Sylvie Humbert, Ermont (95)

AED / AP / AESH

Scrutin sur sigle syndical

SNES - SNEP- SNUEP - SNUIPP

1. Véronique DELAGRANGE AED – Lycée La Bruyère, Osny – 95

PEGC

1. Anne-Marie FERRAND sciences/technologie – FESI, Rectorat de Versailles – 78
2. Bernadette CHRISTOPHEL sciences/technologie – Collège Dumas, Maurepas – 78
3. Anne-Marie RENARD lettres/EPS – Collège Blaise Pascal, Plaisir – 78
4. Patrick MOUROT technologie – Collège Jean Rostand, Milly-la-Forêt – 91

COMITÉ TECHNIQUE ACADÉMIQUE (CTA)

LES CANDIDATS DE LA FSU AU COMITÉ TECHNIQUE ACADÉMIQUE (en vert, les candidats du SNES sur la liste FSU)

1. Sophie VÉNÉTITAY, professeure certifiée, Lycée Rosa Parks, Montgeron (91)
2. Martine DUPRÉ-FÉLIX, professeure des écoles, École Jean Jaurès, Mantes-la-Ville (78)
3. Sylvie DONNÉ-LACOUTURE, technicienne de recherche, Rectorat, Versailles (78)
4. Olivier GUYON, professeur de lycée professionnel, Lycée Lavoisier, Porcheville (78)
5. Bruno MARÉCHAL, professeur d'EPS, Collège Dumas, Maurepas (78)
6. Antoine TARDY, professeur certifié, Collège Léon Blum, Villiers-le-Bel (95)
7. Pascal HOUDU, professeur des écoles, École Jean Mermoz, Courbevoie (92)
8. Patricia BRAIVE, infirmière scolaire, Collège Jean Moulin, St-Michel-sur-Orge (91)
9. Albine CAILLIÉ, assistante sociale, DSDEN du Val d'Oise, Osny (95)
10. Laure GENESTE, professeure certifiée, Collège Henri IV, Meulan-en-Yvelines (78)
11. Rémy CAVALLUCCI, attaché d'administration, Lycée Doisneau, Corbeil-Essonnes (91)
12. Geneviève ROYER, professeure agrégée, Lycée Richelieu, Rueil-Malmaison (92)
13. Véronique HOUTTEMANE, professeure des écoles, École Foch, Écouen, (95)
14. Rozen HERROUX, professeure d'EPS, Collège Nicolas Flamel, Pontoise (95)
15. Ruth RIEUX, professeure de lycée professionnel, Lycée Kandinsky, Neuilly-sur-Seine (92)
16. Sandrine BATY, professeure des écoles, École Jules Verne, Viry-Chatillon (91)
17. Évelyne COLLIN, IEN, DSDEN du Val d'Oise, Osny (95)
18. Frédérique BOUCHEZ, adjointe technique, Lycée Einstein, Ste-Geneviève-des-Bois (91)
19. Yéléna SUSIC, professeure agrégée, Lycée Clément Ader, Athis-Mons (91)
20. Nathalie BELLARD, professeure des écoles, École Émile Roux, Sannois (95)



Sophie Vénétitay



Antoine Tardy



Laure Geneste



Geneviève Royer



Yéléna Susic

Psy-ÉN

CLASSE EXCEPTIONNELLE

1. Évelyne LE BRETON-LANNOY – CIO de Clamart – 92
2. Cyrille DUBOT – École Marcel Pagnol – Colombes – 92



Évelyne Le Breton

HORS CLASSE

1. Cécile CHEROUVRIER – CIO de Versailles – 78
2. Laurence RIVIÈRE – École élémentaire – Bréval – 78
3. Nelly ALMOSNINO – CIO de Poissy – 78
4. Frédérique BAYLE – École Joliot-Curie – Châtillon – 92



Cécile Cherouvrier

CLASSE NORMALE

1. Danièle TRESSIÈRES – École Paul Éluard – Persan – 95
2. Aude LEMOUSSU – CIO de Boulogne-Billancourt – 92
3. Emmanuelle ROUSSELET – École Langevin – Goussainville – 95
4. Élodie PINTA – CIO d'Évry – 91



Aude Lemoussu

COMITÉS TECHNIQUES SPÉCIAUX DÉPARTEMENTAUX (CTSD)

Les CTSD (comités techniques spéciaux départementaux) ont compétence notamment sur l'attribution des DHG, les créations/suppressions de postes (mesures de carte scolaire), moyens de vie scolaire, pour chaque établissement. Ils seront constitués sur la base du résultat du vote au CTA.

- 78** Delphine ROMAGNY
Laure GENESTE
François HÉBERT



Delphine Romagny François Hébert

- 92** Julien BEAUSSIER
Geneviève ROYER
Marie-Pierre CARLOTTI
Mathieu BIERCE



Julien Beaussier M.-P. Carloti

- 91** Semya AJMI-WATBLED
Patrice ALLIO
Valérie BROUILLARD
Yéléna SUSIC



S. Ajmi-Watbled Patrice Allio

- 95** François MARTIN
Christophe LUCAS
Cécile MONGLOY
François CREVOT



François Martin Christophe Lucas



Le droit de vote, ça se respecte !

Malgré un bilan très négatif et un effondrement de la participation en 2011 et 2014, le Ministère persiste et le vote sera à nouveau électronique.

Rappel : en 2011 comme en 2014, la solution de vote avait entraîné de nombreux problèmes techniques empêchant des centaines d'électeurs de prendre part au vote. Du fait de la complexité du dispositif et d'une campagne réduite à minima, la participation s'était effondrée passant de 62 % en 2008 à 38,5 % en 2011 et 41 % en 2014.

Depuis 2011, le SNES n'a cessé de se battre pour obtenir des améliorations, tant du point de vue de l'ergonomie que de la sécurité. Chaque voix va compter, ne vous laissez pas dissuader par la procédure imposée !

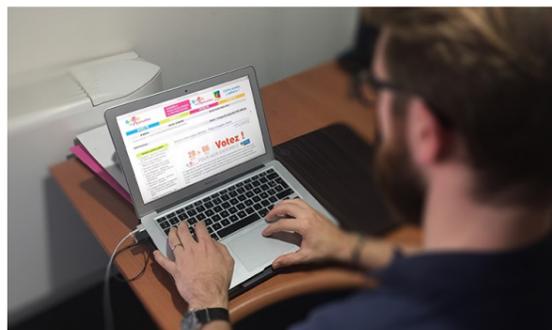
→ Vous trouverez dans cette publication toutes les informations nécessaires ainsi que sur notre site : versailles.snes.edu / rubrique « élections professionnelles ».

**Ensemble, mobilisons-nous pour faire entendre notre voix !
Votons SNES et FSU !**

En cas de problème...

À toutes les étapes de la procédure, si vous avez des questions sur la procédure de vote, si vous souhaitez nous signaler un problème, contactez-nous à :

elections2018@versailles.snes.edu
ou par téléphone au 07 55 62 39 84.



Comment voter ?

Tous les liens et toutes les informations indispensables sur notre site versailles.snes.edu / rubrique « élections professionnelles »

→ Avant toute chose, pour pouvoir voter, il vous faut impérativement activer votre messagerie professionnelle (prenom.nom@ac-versailles.fr). En effet, c'est par le biais de la messagerie professionnelle que vous pourrez activer votre **espace électeur**, étape indispensable pour choisir le mot de passe qui vous servira à voter. L'accès à votre messagerie se fait par le site du Rectorat de Versailles.

→ Dès maintenant, vous pouvez activer et utiliser **l'ESPACE ÉLECTEUR**.

Depuis le 11 octobre, comme l'a indiqué le Ministère dans un mail du même jour, vous êtes invités à activer votre espace électeur et donc choisir le **MOT de PASSE** (constitué de 8 à 24 caractères dont au moins une majuscule, une minuscule et un chiffre) qui vous sera ensuite indispensable pour voter. **Il est donc indispensable de le mémoriser !** À partir du 5 novembre, vous pouvez consulter en ligne sur l'espace électeur, les professions de foi et les listes de candidats pour chacun des scrutins.

→ Récupération de **la notice de vote** pour obtenir **l'IDENTIFIANT ÉLECTEUR** : entre le 5 et le 13 novembre, dans votre établissement, vous est remise en main propre, contre signature, votre notice de vote sur laquelle figurera votre **IDENTIFIANT ÉLECTEUR**.

→ Entre le **jeudi 29 novembre** et le **jeudi 6 décembre** : **JE VOTE !** Vous pourrez accéder à l'espace de vote à partir de n'importe quel ordinateur muni de **l'IDENTIFIANT ÉLECTEUR** et du **MOT de PASSE** préalablement choisi et voter SNES et FSU ! La plateforme de vote sera accessible sur le site du Ministère : elections2018.education.gouv.fr.

Le vote électronique par internet se déroulera du **29 novembre 2018 à 10h au 6 décembre à 17h**, heure de Paris, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Il sera possible de voter depuis n'importe quel appareil connecté à internet dans le lieu de son choix (travail, domicile...). **Des espaces de vote** devront impérativement être disponibles et signalés dans tous les établissements le 6 décembre (au moins un poste par tranche de 30 électeurs et une imprimante).

Messagerie académique

Vous accédez à votre messagerie professionnelle par le site du Rectorat de Versailles : messagerie.ac-versailles.fr/iwc

Sauf exception et si vous ne les avez pas modifiés vous-même, les identifiant et mot de passe sont les mêmes que pour accéder à Iprof :
- **Identifiant** = initiale du prénom + nom.
Exemple pour Juliette MARTINEAU, l'identifiant sera : *jmartineau* ;
- **Mot de passe** = NUMEN (si vous l'avez oublié, le secrétariat de votre établissement doit vous le communiquer).

Vous pouvez également paramétrer cette messagerie pour que **tous les messages soient automatiquement transférés sur une autre adresse mail**. Pour cela, suivez notre tutoriel en ligne sur notre site versailles.snes.edu rubrique « élections professionnelles ».

Il y a plusieurs scrutins, n'en oubliez pas !

Élections des CAP

Chaque électeur (certifié, agrégé, CPE, Psy-ÉN...) procède à deux votes : **CAPA** (Commission Administrative Paritaire Académique) et **CAPN** (Commission Administrative Paritaire Nationale). → **En CAPA et CAPN, votez SNES !**

Élections des CCP

Les contractuels enseignants, CPE et Psy-ÉN, les AED, AP et AESH votent pour la **CCP** (Commission Consultative Paritaire). → **En CCP, votez SNES-SNEP-SNUEP-SNUipp !**

Élections des CT

TOUS les personnels, toutes catégories confondus, votent pour les **CT** (Comités Techniques) : **CTM** (Comité Technique Ministériel) et **CTA** (Comité Technique Académique). → **En CTA et CTM, votez FSU !**

Je vote !	CAPA	CAPN	CCP	CTA + CTM = 2 votes FSU	Nombre total de votes à exprimer
TITULAIRES (certifiés, agrégés, CPE, Psy-ÉN)					4
STAGIAIRES					2
CONTRACTUELS (enseignants, CPE, Psy-ÉN, AED, AP, AESH)					3
Chaire Sup					3
PEGC					3



**Voter SNES, c'est voter FSU
et voter FSU, c'est voter SNES !**



Pour voter, vous devez impérativement vous munir de :

1. Votre MOT DE PASSE

C'est le mot de passe (constitué de 8 à 24 caractères dont au moins une majuscule, une minuscule et un chiffre) que vous avez choisi en créant votre espace électeur (voir ci-dessus).

2. Votre NOTICE DE VOTE

Elle contient votre **IDENTIFIANT ÉLECTEUR** et elle vous a été remise en main propre par votre chef d'établissement. **Entre le 29 novembre et le 6 décembre 2018** (avant 17h), vous accédez à l'espace de vote à partir du site ministériel sur n'importe quel appareil connecté :

elections2018.education.gouv.fr

ATTENTION, risque de saturation !

**N'attendez pas la dernière minute pour vous connecter.
Votez dès le 29 novembre !**

AU QUOTIDIEN, LE SNES-FSU VERSAILLES EST À VOS CÔTÉS

Le SNES-FSU Versailles, c'est près d'une centaine de militants, tous présents dans leur établissement, qui sont à vos côtés au quotidien pour répondre à vos questions, organiser des stages et des heures d'information syndicale, vous accompagner et vous défendre, organiser les mobilisations, vous représenter dans les différentes instances...

Secrétaires généraux : Sophie Vénéitay, Pascale Boutet, Maud Ruelle-Personnaz, Marie Chardonnet et Antoine Tardy

Trésoriers académiques : Gérard Bouteillé et Matthieu Bierce

Secrétaires départementaux : Delphine Romagny et Laure Geneste (78) - Semya Ajmi-Watbled et Patrice Allio (91) - Julien Beaussier et Geneviève Royer (92) - François Martin et Christophe Lucas (95)

Mutations, Carrières, Rémunération : François Beral, Laurent Boiron, Hervé Chauvin, Claudette Chedal, Najat Hassani, Sophie Macheda, Corentin Maunoury, Marine Ochando, Jessica Prévost.

Responsables certifiés : Sophie Macheda et Marine Ochando

Responsable agrégés : Maud Ruelle-Personnaz

Responsable CPE : Loïc Sanchez

Responsables non titulaires : Rémy Darrieulat et Laurent Boiron

Responsables Psy-ÉN : Cécile Cherouvrier et Aude Lemoussu

Responsable AED : Loïc Sanchez

Lycée : Marie-Pierre Carlotti et Matthieu Bierce

Entrée dans le métier : Romain Rouzaud et Baptiste Eychart

Collège : Antoine Tardy et Gabrielle Bonicel

Politique scolaire/Région : Jean-François Gay et Matthieu Bierce

Formation syndicale : Brigitte Dekleermaeker

NOUS JOINDRE

Tél. : 01 41 24 80 56

Courriel : s3ver@snes.edu

Site : versailles.snes.edu

Twitter : @SNESVersailles

Courriels S2 :

snes78@versailles.snes.edu, snes91@versailles.snes.edu

snes92@versailles.snes.edu, snes95@versailles.snes.edu



29 > 06
NOV DÉC

Votez !

POUR AGIR ENSEMBLE



SNES Versailles -
N° de Commission Paritaire 1121S08041 -
N° ISSN 12689874 - Prix de vente 2 euros
- Abonnement 12 euros - Édité par section
académique du SNES de Versailles
(Syndicat National des Enseignements du
Second degré) - 3, rue Guy de Gouyon du
Verger - 94112 Arcueil cedex -
Tél. : 01 41 24 80 56 - Directrice de
publication Marie Chardonnet - Imprimé
par l'imprimerie RIVATON 177 allée des
Érables 93420 Villepinte.

Sommaire

p. 2 et 3 : Élections professionnelles : vous êtes directement concernés

p. 4 et 5 : En CT, la FSU agit pour améliorer notre quotidien à tous

p. 6 et 7 : En CAP, le SNES-FSU agit pour défendre tous les collèges

p. 8 : La FSU agit aussi dans d'autres instances

p. 9 : Le SNES-FSU, de l'ambition pour nos métiers

p. 10 à 13 : Les candidats SNES-FSU

p. 14 et 15 : Comment voter ?

p. 16 : Le SNES-FSU au quotidien aux côtés de tous les collègues